

Comprendre le règlement général sur la protection des données (RGPD)

Objectifs :

Comprendre les enjeux du RGPD
Comprendre le traitement et les nouveaux principes de protection des données
Définir et élaborer un plan d'action pour se mettre en conformité

Public concerné et prérequis :

Toute personne concernée par le traitement des données personnelles
Pas de prérequis

Intervenant(s) : SALONE Cécilia

Qualification des intervenants :

Consultante formatrice experte en sécurité et prévention
Déléguée à la protection des données externes certifiée (DPO)

Moyens pédagogiques et techniques :

Pédagogie active avec interactions et partage d'expériences
Remise de(s) support(s) pédagogique(s) à chaque participant
Etudes de cas concrets, exercices pratiques, mises en situation, quiz et tests QCM

Durée de la formation : 6 heures.

Nombre de participants maximum : 12 stagiaires.

Programme :

Comprendre les enjeux du RGPD

La présentation et la définition des notions clés du RGPD
Les obligations du responsable de traitement et du sous-traitant
Les enjeux et impacts de l'entreprise

Comprendre le traitement et les nouveaux principes de protection de données

Les nouvelles définitions introduites par le règlement européen
Les nouveaux droits pour les personnes concernées
Les risques juridiques et sanctions
Les nouvelles obligations pour les sous-traitants et le responsable de traitement
Les nouvelles règles de gestion pour la cybersécurité

Définir et élaborer un plan d'action pour se mettre en conformité

L'élaboration d'un plan de mise en conformité en lien avec la société
L'accompagnement à la préparation d'un plan d'action
La rédaction de documents de mise en conformité : registre de traitement, politiques de réponse à l'exercice des droits et de violation des données...
La mise en place des objectifs afin de maintenir un bon niveau de conformité

Modalités d'évaluation des acquis :

Cas pratiques et mises en situation (vérification des acquis en continu)
Contrôle de connaissance à l'issue du module de formation (Exercices sous forme de quiz, tests QCM)

Sanction visée : Attestation de fin de formation

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Bloc note - Stylo (Mise à disposition en salle)

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap :

Etablissements conformes à la réglementation accessibilité de 5ème catégorie type W + L (Article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation).

Site MARSEILLE : 4ème étage avec ascenseur / Site SIX-FOURS : rez-de-chaussée

Entretien individuel et confidentiel avec le Réfèrent Handicap ARAPL Provence et Var

Adaptations organisationnelles, matérielles et pédagogiques possibles

Taux de satisfaction de la formation : Nouveauté 2023

Conditions tarifaires :

Adhérents ARAPL Provence et Var

Tarif HT : 100,00 €

Tarif TTC (TVA 20 %) : 120,00 €

Non-adhérents ARAPL Provence et Var

Tarif HT : 150 €

Tarif TTC (TVA 20 %) : 180 €